

Réunion du 13 avril 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stephanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud D'ARFEUILLE, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN, Jean TILLET

Etaient absents : Madame Sylvie ARDOUIN
Monsieur André FAUTRAT

Pouvoir : M. FAUTRAT a donné pouvoir à M. MARTINEAU

Madame Bénédicte VARREON est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 9 avril 2015

Compte de gestion 2014

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose de voter le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2014.

Compte administratif 2014

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2014.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2014, 398.420€ (83 % du prévisionnel), pour 420.106 € de recettes (87 % du prévisionnel). Un excédent de 21.686 € est constaté.
- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2014, 172.091€ (28 % du prévisionnel), pour 465.751€ de recettes (76 % du prévisionnel).

L'important différentiel entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par le non engagement financier de la CAB (Convention d'Aménagement de Bourg.

Madame le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice

Excédent 21.686,18 €

Déficit : €

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	66.871,17 €
	Déficit :€
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	88.557,35 €
(A2)	Déficit :€

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	293.659,55 €
	Déficit :€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :€
	Déficit :	28.215,97 €
Résultat comptable cumulé	Excédent :	265.443,58 €
	Déficit :€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	337.626,64 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	12.840,00 €
Solde des restes à réaliser	324.786,64 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)	-59.343,06 €
Excédent (+) réel de financement (R001)€

→ **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)59.343,06 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)€
Sous-TOTAL (R 1068)	59.343,06 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)**29.214,29 €**
TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur)
(recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002)€

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté : 29.214,29 €	D001 : Solde d'exécution N-1 :	R001 : Solde d'exécution 265.443,58 € R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 59.343,06 €

Vote des trois taxes

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes comme suit :

TAXE	Pour mémoire (année 2014)	Année 2015
Habitation	16.25 %	16.58
Foncière bâties	24.20 %	24.60
Foncière sur non bâties	59 %	59.20

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif 2015

Le Maire propose le budget primitif 2015 élaboré en commission des finances en date du 3 avril 2015.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
011 : Charges à caractère général	141 058 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	209 280 €
65 : Autres charges de gestion courante	34 997 €
66 : Charges financières	8 660 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €
022 : Dépenses imprévues	0 €
023 : Virement à la section d'investissement	38 343 €
042 : opérations d'ordre entre section	1 320 €
TOTAL	433 658 €
RECETTES	
013 : Atténuation de charges	2 150 €
70 : Produits des services, du domaine et des div.	18 120 €
73 : Impôts et taxes	185 405 €
74 : Dotations, subventions, participations	147 982 €
75 : Autres produits de gestion courante	50 787 €
002 : Résultat reporté	29 214 €
TOTAL	433 658 €

Nos participations financières au divers Syndicats Communaux sont les suivants :

6554 : Participations intercommunales	6 591.00 €
AMF/AMG	94.00 €
CAUE	61.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	800,00 €
Chenil du Libournais	300.00 €
SDIS	3 200.00 €
SIETAVI berges	2 136.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales	1 640.00 €
Enveloppe globale qui sera répartie entre les différentes Associations lors d'un prochain vote du Conseil Municipal.	

SECTION INVESTISSEMENT :

	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
16 : Remboursement d'emprunts	66 010 €
20 : Immob incorporelles	28 200 €
21: Immob corporelles	634 026 €
TOTAL	728 236 €

RECETTES	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	265 443 €
10222 : FCTVA	1 320 €
10223 : TLE	1 400 €
10226 : TAM	2 600 €
1068 : Excédent de Fonctionnement	59 343 €
13 : Subventions d'investissement	107 467 €
1641 : Emprunts	250 000 €
165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
040 : Amortissement sur équipement	1 320 €
021: Virement à la section de fonctionnement	38 343 €
TOTAL	728 236 €

Le Conseil Municipal vote pour ce budget à l'unanimité des membres présents.

Emprunt

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la poursuite des travaux d'aménagement de bourg, dont le coût s'élève à 329 327.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
 - o subventions ou autres aides :73 724.00 €
 - o autofinancement :5 603.00 €
 - o emprunt à contracter par la collectivité :250 000.00 €
 - Soit au total :329 327.00 €
- et décide de demander au Crédit Agricole d'Aquitaine un prêt ayant les caractéristiques suivantes :
 - montant : 250 000.00 €
 - taux fixe réel : 2.62 %
 - taux recalculé : 2.37 % si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation
Sinon, le taux sera recalculé en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance
 - durée : 20 ans
 - échéance : 15 839.54 € si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation
Sinon, l'échéance sera recalculée en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance
 - frais de dossier : 70 €
- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le conseil municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé.

Le Conseil décide de proposer les travaux suivants :

<u>Travaux</u>	<u>Entrepreneurs</u>	<u>Total Hors taxes</u>	<u>Total T.T.C.</u>
Menuiseries restaurant	Joël SOULAS	6 155.00 €	6 770.50 €
Remise aux normes électriques restaurant	BG ELEC	7 737.80 €	7 737.80 €
Réfection électrique salle des fêtes	BG ELEC	2 264.00 €	2 264.00 €
Travaux électriques salle des fêtes (extérieur)	BG ELEC	772.75 €	772.75 €
Remise aux normes électriques école	BG ELEC	3 572.90 €	3 572.90 €
Plomberie restaurant	Denis LARNAUDIE	2 132.90 €	2 559.48 €
Echafaudage	Manutan	1 530.00 €	1 836.00 €
TOTAL		24 165.35 €	25 513.43 €

Questions diverses

Lors de la dernière commission des finances, la question du loyer de l'étang du Roseau Dagueyais a été soulevée. Il est convenu de prendre des renseignements juridiques pour savoir si une augmentation peut être envisagée.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h00.